

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00071

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLACE WALDECK ROUSSEAU A SAINT-ETIENNE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET. M. Michel MAISONNETTE, М. Gérard MANET. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLACE WALDECK ROUSSEAU A SAINT-ETIENNE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

La Ville de Saint-Etienne s'est engagée dans un programme de requalification de ses espaces publics de centre-ville, parmi lesquels la place Waldeck Rousseau. La mise en œuvre du réaménagement de cette place relève de compétences croisées de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole.

Au regard des spécificités et de la complexité de l'opération, il est opportun d'organiser la maîtrise d'ouvrage par convention conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée.

La Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole s'accordent à ce que la Ville de Saint-Etienne assure la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage relative à l'opération d'aménagement de la Place Waldeck Rousseau à Saint-Etienne,</u>
- les dépenses correspondantes seront imputées au budget voirie (compte 238).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU